

Trafic de stupéfiant à Nzeng-Ayong-Dragages...

Les populations enfin libérées d'une bande de voyous ?

COE  
Libreville/Gabon

LE mercredi 13 avril dernier, au petit matin, les gendarmes de la Brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ) ont interpellé, à leurs domiciles, cinq jeunes Gabonais accusés de cambriolages dans des habitations à Nzeng-Ayong-Dragages, dans le sixième arrondissement de Libreville, et pour détention, consommation et vente de cannabis. Leurs noms: Abdel Nguema Nze (25 ans), Boris Meyo M'Obame (18 ans), Jordin Kombila (22 ans), Christ Arnold Boussengui (18 ans), tous domiciliés à Dragages, et Janvier Ndong Biyoghé (39 ans), habitant le quartier Montalier et



Photo : COE

Quelques membres de la bande. A l'extrême droite, le receleur présumé, Janvier Ndong Biyoghé. Photo de droite: Un des nombreux autres membres du groupe "Boko Haram" activement recherché par les flics.

identifié comme receleur et propriétaire présumé du cannabis. D'après trois personnes se présentant comme des victimes et ayant requis l'anonymat, depuis plusieurs années, les habitants des secteurs Obane et Bac-à-Terre vivent un véritable enfer. Tant il ne se passe

plus une nuit sans qu'une maison ne soit dévalisée par ces jeunes gens, qui faisaient ainsi régner la terreur dans le périmètre. L'année écoulée, selon l'une de leurs nombreuses victimes, alors qu'elle rentre d'un voyage, elle est surprise de trouver sa maison consumée par les



Photo : COE

flammes. Vu l'ampleur des dégâts, elle est cependant étonnée de constater qu'aucun appareil électronique, ni électroménager brûlé, n'est trouvé à l'intérieur. Ce qui l'amène à conclure qu'il y a vraisemblablement d'abord eu cambriolage avant que les malfrats ne mettent le feu

à l'habitation. Ses appréhensions sont corroborées par le témoignage d'un de ses voisins, qui aurait croisé un certain Jordin Kombila transportant une brouette contenant plusieurs types d'appareils. Et malgré les nombreuses plaintes des populations, rien n'y a fait. Excédées par cette situation, celles-ci décident alors de saisir la BSPJ. Les gendarmes se rendent sur place, guidés par une des victimes, qui se charge de les conduire dans les différentes habitations des membres de la bande, aux fins de procéder à leur interpellation. Lorsque les pandores arrivent au domicile de Janvier Ndong Biyoghé, ils le trouvent confortablement assis, formant des bottes de cannabis. Dans la foulée, la victime

qui les accompagne reconnaît aussitôt son écran plasma disparu de chez lui depuis quelque temps, et qui se trouve chez le cambrioleur présumé. Conduit au poste, Ndong Biyoghé révèle que l'écran lui a été proposé par un groupe de jeunes gens recommandé par Abdel Nguema Nze. Et qu'en ce qui concerne la provenance du cannabis, il aurait acheté un seul ballot à 10 000 francs auprès d'un "frère", qui se ravitaillerait à Bitam. Les autres mis en cause, cependant, ont nié en bloc les faits de cambriolage qui leur sont reprochés. Toutefois est-il que la bande, qui se fait appeler "Boko Haram", a été placée sous mandat de dépôt vendredi dernier, après avoir été entendue par le parquet de Libreville.

...à Ntoun...

L'élève du lycée Soleil était aussi un vendeur de chanvre

SCOM  
Libreville/Gabon

AU lieu de se concentrer sur ses études, Sylvain Obamba, Gabonais de 22 ans, élève en Terminale au lycée Soleil de Ntoun, a choisi de s'investir dans la commercialisation du chanvre indien. Cette activité vient de lui valoir son arrestation, le vendredi 8 avril dernier, par les gen-



Photo : E M-M

Sylvain Obamba tenant sa "marchandise"

darmes de la brigade terri-

toriale (BT). Le présumé dealer a été déféré, le mercredi 13 avril dernier, devant un juge d'instruction du parquet de Libreville, qui l'a écroué à Gros-Bouquet. Ce n'est pas la première fois que le jeune homme se retrouve dans le collimateur des Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade territoriale. En effet, il y a deux mois, les pandores sont saisis par une dame, qui fustige le comporte-

ment particulièrement violent de sa fille à l'endroit des autres membres de sa maisonnée. En plus de ce qu'elle s'est mise à fumer. L'adolescente, devenue tout à coup irascible, est élève dans le même établissement que le présumé vendeur de stupéfiants. En fouillant dans la chambre de son enfant, la plaignante découvre du chanvre indien, soigneusement enfoui dans son sac. Tout naturellement,

comme c'est l'habitude en pareille circonstance, l'investigation des limiers s'oriente aussitôt autour les fréquentations de l'enfant. Ce qui les met sur la piste de Sylvain Obamba, défavorablement connu d'eux. Renseignements pris, l'élève de Terminale écoulait son produit auprès des autres apprenants de différents établissements scolaires de Ntoun. Aussi une descente musclée est-elle effectuée à son

domicile du quartier Dubai vendredi dernier, et l'intéressé est appréhendé. En fouillant la maison, les gendarmes trouvent un carton à moitié rempli du produit à l'état brut et une dizaine de bottes de chanvre. Interrogé dans les locaux de la BT, Sylvain Obamba aurait reconnu que cela fait deux ans qu'il vend l'herbe interdite. Et qu'il s'approvisionnerait à Medouneu, le chef-lieu du département du Haut-Komo.

... au quartier Avéa...

John Obassi cueilli avec 26 conditionnements d'héroïne entre les mains

COE  
Libreville/Gabon

UN ressortissant nigérian, John Obassi, la quarantaine, domicilié à Avéa, dans le deuxième arrondissement de Libreville, a été placé sous mandat de dépôt mardi dernier, après avoir été interpellé à son domicile, par l'Office cen-



Photo : COE

John Obassi de nouveau dans le collimateur de la justice.

tral de lutte antidrogue (Oclad), pour détention, consommation et vente d'héroïne. Le présumé trafiquant raconte que pendant qu'il était en train de manger chez lui, il a vu arriver des flics, qui ont procédé à son interpellation. Entre-temps, le mis en cause, qui a sur lui 26 conditionnements d'héroïne, les dissimule dans sa nourriture.

C'était sans compter avec la perspicacité et la vigilance des policiers, qui n'ont eu aucun mal à retrouver le produit illicite. Interrogé sur la provenance de celui-ci, John Obassi a avoué se ravitailler chez l'un de ses compatriotes, un certain Bide, qui

serait en réalité l'intermédiaire entre lui et le fournisseur, un sujet prénommé Innocent, qui se trouverait être un autre de ses compatriotes. Ce dernier, lui, s'approvisionnerait à Anambra, un État du sud-est du Nigeria, où il se rendrait de temps en

temps. Poursuivant son récit, John a également révélé qu'il paye 130 000 francs pour se procurer le produit prohibé. Et que, lorsqu'il les conditionne en très petits sachets, il les revend à 3 500 francs l'unité.

... et au PK 9

Quatre ballots de cannabis dans le sac de François Yousseu

COE  
Libreville/Gabon

QUATRE ballots de cannabis ont été trouvés, le 6 avril dernier, par l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), dans le sac à dos de François Yousseu, un Camerounais de 26 ans, domicilié au PK 9, derrière l'Hôpital d'instructions des armées Omar-Bongo-On-dimba. L'intéressé, connu des services de police, est soupçonné de détention,



Photo : COE

François Yousseu devrait bientôt répondre de ses actes.

consommation et vente de cannabis. Conduit au poste, Yousseu a reconnu être le propriétaire de la substance ainsi saisie, affirmant qu'il se ravitaillerait auprès d'une connaissance à lui, un certain Artel, domicilié au quartier dit OPT, à Mindoubé. Il se procurerait le ballot à 13 000 francs, qu'il revend à 15 000 francs. Déféré devant le parquet de Libreville, il a ensuite été écroué à la prison centrale.



Croix-Rouge Gabonaise

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Poste à pourvoir

Un (e) Chargé(e) de Projet Marketing Social du Préservatif

Les critères de sélection sont à retirer au siège de la Croix-Rouge Gabonaise sis au Centre-Ville derrière l'Hôtel le Cristal. Tél. 03 210136

Les dossiers doivent parvenir au plus tard le 22 avril 2016